VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Des bons terrains à bâtir pour spéculer ou pour placer son argent.

Mlle Jeanne De Lassus et als. vs. Mlle Delphine De Lassus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,081 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 21 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre émis et signé le 30 juin 1913 et d'un jugement amendé et corrigé, rendu et signé le 18 juillet 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatorze certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, anciennement le faubourg Washington, dans l'Ilet No. 866, ancien No. 39, borné par les rues Piety, Louisa, Joséphine (maintenant Prieur) et par la rue Solidelle (maintenant N. Roman) sur le plan original de E. M. Allou d'Hemecourt le 17 janvier 1848, déposé dans le livre des plans No. 1 d'octave de Armas, ancien notaire, pour cette paroisse, et désigné sur le dit plan par les Nos. un, deux, trois quatre, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, les dits terrains Nos. un, deux, trois et quatre, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la rue Louisa, par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les terrains Nos. dix et onze, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la dite rue Louisa par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. onze formant le coin des rues Louisa et Solidelle (maintenant N. Roman) et les terrains Nos. douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, s'attenant l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente et un (31) pieds de face sur la rue Piety par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. douze formant le coin des dites rues Piety et Joséphine (maintenant Prieur).

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles de 1913, en sus et en plus du montant de l'adjudication. Dix pour cent comptant aux frais de l'acquéreur au moment de la vente. Actes de vente devant M. Alphone Cuneo, notaire, au frais de l'acquéreur. J. B. ROSSER, JR., Avocat.

Juillet—20,27août—3,10,17,24

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Isabella Garey, épouse de C. A. Hermanson, vs. Mme Georgiana Garey, épouse de Charles Reaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,217 — Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 434 rue Carondelet — JEUDI, 7 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à enchère publique en vertu d'un jugement signé le 24 juin 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la cour ci-devant mentionnée, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un simple et un double cottage, désignés par les Nos. 228 230 et 232 rue Olivier, situés dans la Paroisse d'Orléans sur la rive droite de la rivière Mississipi en face de la ville, étant une partie d'une certaine étendue de terre communément appelée la propriété "Gosselin," et désignée comme terrains Nos. 8 et 9 de l'Ilet No. 2 maintenant l'Ilet No. 31 sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, le 8 avril 1853, et déposé pour référence dans le bureau de Chiapella, notaire en cette ville; le dit carré est borné par les rues Delaronde, Vallette (anciennement Gosselin), l'avenue Pelican (anciennement Peter) et la rue Olivier et les dits terrains s'attenant l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Olivier par une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur; la balance s'il il y en a payable en 1 et 2 ans, garantie par des billets portant intérêt au taux de 7 pour cent per annum, à date de l'adjudication et garantie par lien et privilège de vendeur et par hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente aura le pacte de non aliénando; une clause qui pourvoie pour une vente sans estimation et 10 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour exiger le paiement des dits billets; et toutes les autres clauses contenues dans les actes de vente; l'acquéreur doit assumer le paiement au delà du prix de l'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913, et doit déposer entre les mains de l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication. L'acte de vente est aux frais de l'acquéreur, devant Charles I. Dénéchaud, notaire public.

W. J. HENNESSEY,
A. J. ROSSI, Avocats.
Juillet—6,13,20,27août—3,7

AVIS AUX CREANCIERS

William L. Young, examinateur de l'Etat pour les Banques d'Etat, vs. Teutonia Bank and Trust Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,258 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par William L. Young et T. W. Danziger, liquidateurs ci-dessus mentionnés de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN J. REILLEY, Avocat.
Juillet—19,23,28

En re liquidation de J. F. Beleu pharmacy, limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,024 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Drs. J. D. Bloom, Charles Merinilliod et E. J. Miotin, liquidateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.
Juillet23,27août1er

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Herman W. Blasser.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,268 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Helene Swift, veuve de Herman W. Blasser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. F. WALTON, Avocat.
Juillet24,28 août2

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,178 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann, dossier No. 88,178, dit ordre daté et signé 12 juin 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 7 août 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certain terrains de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou qui en dépendent de quelque façon, situé et étant dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No. 18 (faubourg de Greenville) borné par les rues Magasin, Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Walnut, lequel le dit terrain est désigné sur un plan par Pillié, voyer, annexé à un acte de partage entre la veuve et heritiers de Joseph R. Damonte, par un acte devant R. L. Tullis, ancien notaire le 19 avril 1897 par les numéros onze et douze et mesurent chacun, d'après le dit plan, trente pieds de face à la rue Walnut, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 11 formant le coin des rues Meadow et Walnut, le dit acte étant dûment enregistré dans le bureau de "Conveyance Office" pour cette paroisse dans le livre No. 223 folio 573.

CONDITIONS — Comptant; les ventes sont sujettes à tous les baux encore en vigueur. Les acquéreurs doivent payer les dépenses des actes de ventes devant Edouard F. Henriques, notaire, et au moment des adjudications, déposer 10 pour cent (sans intérêts et sans amende du prix de l'achat avec

J. Onorato, REAL ESTATE

Encanteur, 820 rue Commune.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
Juillet—6,13,20,27août—3,7

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double agréable, Nos. 333-335 avenue St. Maurice, coin de la rue Bienvenue, sur deux lots de terre; ainsi que deux lots vacants sur la rue Bienvenue.

Succession d'Etienne Courrege.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,237 — Division E — A l'enchère, JEUDI, le 21 août 1913, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 17 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus qi m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dependances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 78, borne par les rues Bienvenue, Tricou, Pontalba (anciennement rue Jumonville) et l'avenue St. Maurice sur le croquis d'arpentage par C. Lucas Lewis, sous-voyer de la ville, daté le 18 juin 1900 et annexé à un acte de vente par Mme J. M. Bonneau à D. E. Seghers, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 12 janvier 1903; d'après lequel croquis les dits lots mesurent chacun trente pieds, quatre pouces de face sur la rue Bienvenue par cent trente six pieds, onze pouces et cinq lignes et demi de profondeur.

2. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 19 et 20 dans l'Ilet No. 78, borné par l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et les rues Bienvenue, Tricou et Pontalba (anciennement Jumonville) sur n plan particulier fait le 11 mai 1881 par Edgar Pillié, architecte, lesquels dits lots mesurent, en mesure américaine, d'après le dit plan, chacun trente pieds, cinq pouces et une ligne de face sur la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) par cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No. 20 formant le coin de l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et la rue Bienvenue. Les améliorations consistent en un cottage double portant les numéros municipaux 333-335 rue St. Maurice.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant et le solde s'il y en a, en billets de l'acheteur ou des acheteurs, payable en un an ou deux ans à partir de la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an à parti de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et par privilèges de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant payer les taxes de 1913 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur du prix de l'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur, devant Felix J. Dreyfous, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur, Bureau, 202-204 Hennen Bldg.
A. D. DANZIGER, F. J. DREYFOUS,
Avocats pour le demandeur.
Juillet—20,27août—3,10,17,21

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Isaac B. Rennyson vs. Mlle Mary Sexton et femme seule.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,058 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Val J. Stentz, agissant pour le juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 29 juillet 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Le terme non-expiré du bail de la propriété No. 1359 rue Annonciation, ainsi qu'un piano et tabouret, une armoire, un lavabo, une toilette, un buffet, deux chaises, un lavabo, une toilette, quatre lits, deux berceuses, quatre toilettes, trois armoires, un porte chapeau, deux toilettes, deux tables, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JOS. A. CASEY,
Avocat pour le demandeur.
Juillet—20,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

John A. Bacon, Agt., vs. M. et Mme W. D. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No.58,902 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727à729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 29 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un piano et tabouret, un miroir, un ameublement de salon, 3 pièces, une table de centre, quatre tapis, deux berceuses, une armoire G. D., une toilette, un lavabo, deux chaises en rotin, une porte serviette.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. GUILBAULT,
Avocat pour le demandeur.
Juillet—20,25,29

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCES JUDICIAIRES

JOLI COTTAGE SIMPLE

1023 RUE DÉSIRÉ

Entre les rues Remparts et St. Claude

Le Jeudi 28 Août, 1913 à midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

F. C. HUFF ET ALS vs LOUIS HUFF ET ALS

No. 101,732 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, le JEUDI, 28 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 24 juin et le dit jugement signé en cour ouverte le 30 juin 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé dans le procès sus intitulé, je procederai a vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numero municipal 1023 rue Désiré, et tous les droits, voies, privileges, servitudes et prescriptions qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Montreuil, dans l'Ilet No. 8, borné par les rues Remparts (autrefois Love), Elmire, Désiré et St. Claude (autrefois Goodchildren), désigné comme lot No. 2 sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, daté du 20 février 1853, déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan A 34 sur le livre de plans No. 6, le dit lot mesure, en mesure Américaine, vingt neuf pieds, cinq pouces et trois lignes (29' 5" 3''') de face à la rue Désiré, sur cent vingt pieds et sept pouces (120' 7") en profondeur entre lignes égales et parallèles, faisant partie de deux lots de terrain acquis par Francis Daubert de J. L. Jonan par acte passé devant A. Chiapella, notaire, le 19 juin 1852.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devant assumer les taxes de 1913 et payer le coût de l'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Bureau 806 rue Perdido. Encanteur.
Juillet—27août—3,10,17,24,28

PAR FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION LES AVOCATS.

Magnifique et complète bibliothèque de livres de loi sera vendus à l'encan VENDREDI, le 1er août, at 10 heures 30 a. m.,

Succession de Benj. Rice Forman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,062 — Division C — Conformement à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement absent, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulee et numérotée, datée et signee de la Nouvelle Orléans, le 17 juillet 1913, je procéderai à vendre après les delales et les annonces requises par la loi, tout les effets mobiliers entièrement décrits suivant l'inventaire enregistré.

Ces effets mobiliers consistent en accessoire de bureau coffre en fer, et des milliers de volumes qui ont été soigneusement choisis pendant une vie de travail comme les plus aptes à répondre aux besoins des praticiens légistes.

Ces livres seront vendus en lots pour satisfaire chaque acheteur et seront exposés sur les lieux de vente, à partir de 28 juillet.

CONDITIONS — Comptant, sans limite ou réserve.

HARRY W. FITZPATRICK,
Encanteur.
CAGE, BALDWIN & CRABITES,
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocats.
Juillet—20,27août—1er

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Hebert Fletcher.

Le cottage moderne double, No. 934-936 rue Piety, contenant 5 chambres d'un côté et 4 chambres de l'autre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,809 — Division C — MARDI, 26 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en conge, signé le 18 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulee, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent au en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borne par les rues Louisa, Piety, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 12 d'après un plan de T. V. Tourne, architecte, déposé en l'office de Jose Lisbony, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure, en mesure Américaines, trente deux pieds de face à la rue Piety sur cent dix huit pieds, trois pouces, et quatre lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double, et connu par le numéro municipal 934-936 rue Piety.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur avec le pacte "de non alienando" et toutes les clauses de sécurité usuelles, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes, sur la propriété, dues ou exigibles en l'année 1913. Payer l'acte de vente devant ——————, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur,
Bureau, 821 rue Gravier.
LOYS CHARBONNETT, Avocat.
Juillet—27août—10,17,24,26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme S. L. Dwyer, épouse d'E. F. Henriques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,918 — Division A — Avis est par le présent donné d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par E. F. Henriques, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. F. FLETCHINGER, Avocat.
Juillet—27,31août—5

Succession de Thomas J. Sheridan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,159 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James M. Sheridan, tuteur datif des mineurs Julia, Ellen Joséphine et May Sheridan, et administrant de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. GUILBAULT, Avocat.
Juillet—27,31août—5

Succession de Sophie Carrick, épouse de Andrew Lester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,241 — Division D — Attendu que Andrew Lester, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Sophie Carrick, épouse de Andrew Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
Juillet—19,23,28

Succession d'Edward Ladenberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,850 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Peter J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat
Juillet—19,23,28

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, No. 3451 rue Bourgogne, entre les rues Flood et Andry.

Successions de Matthew Green, connu aussi comme Eugène Green, et Rose ou Rosie Williams, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,846 — Division B — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 28 août, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté du 24 juillet 1913, dans la succession sus mentionnée, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartiennent, situe, s'etend, et se trouve dans le Troisième District de cette ville, désigné comme No. 29 dans le carre No. 359; lequel est borné par les rues Bourgogne, Flood et Love, et la propriété A. Castaing, suivant un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, daté du 4 avril 1870, et déposé en l'office d'Amédé Ducatel, ancien notaire, comme plan No. 39, registre No. 7. Le dit lot de terrain mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 159 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le dit lot No. 29 se trouve entre le carré borné par les rues Bourgogne, Flood, Rempart (autrefois Love) et Andry et le dit carre est maintenant connu comme No. 309. Les améliorations comprennent le cottage simple connu comme No. 3451 rue Bourgogne, et contenant 7 chambres, trottoir cimenté, eau, hangar, rue pavée, a un block des tramways.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1913. L'acheteur devant payer les frais de l'acte de vente, devant Louis A. Martinet, notaire, ainsi que pour le coût de tous certificats. Un depôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

WILLIAM R. KER, Avocat.
Juillet—27août—3,10,17,24,28

AVIS DE SUCCESSIONS

Successoin de Henry G. Heidbrink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,665 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme. Catherina Feltz, veuve de Henry G. Heidbrink, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. GUILBAULT, Avocat.
Juillet24,28 août2

Succession de Johanna Meagher, veuve de John P. Courtade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,145 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. John Callan, M. D., executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
NICHOLAS CALLAN, Avocat.
Juillet23,27—août1er

Succession de Mattie May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,257 — Division B — Attendu que Wallace L. Walker a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mattie May, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WILLIAM C. McLEOD, Avocat.
Juillet22,27,31

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte trimestrial de la Plantation "Albania" pour le mois de juin 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
Juillet—19,23,28

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

The 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard ; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.